



## PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION DEJEPS 2020/2022

(Diplôme D'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport.)

Spécialité : Animation socioéducative ou culturelle – Mention : Animation Sociale

### ***Coordinateur.trice - Responsable d'animation***

---

Proposé par :

- **I.F.M.E.** L'Institut de formation aux métiers éducatifs a été créé en 1972 est géré par l'APAFASE-GARD (association de promotion d'actions de formation et d'activités socio-éducatives dans le Gard) et propose sept formations différentes : Accompagnants Éducatif Social., Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, Assistant Service Social, Classe de découverte et d'orientation, Tuteur et ce DEJEPS Animation Sociale.

#### **Bénéficiaires :**

- Salariés
- Demandeurs d'emploi, minimas sociaux
- Individuels.

15 stagiaires pourront être accueillis pour cette formation de Coordinateur.trice/Responsable d'Animation

**Durée** : 18 mois, du 21 septembre 2020 au 17 mars 2022

#### **Modalités de sélection des candidats et conditions d'admission à la formation**

(Voir en annexe)

#### **Organisation de la Formation sous forme d'Alternance**, répartie comme suit :

✓ **Stage :**

- Individuels, Demandeurs d'emploi : 1358 heures, soit 38 semaines
- Salariés : 1652 heures, soit 47 semaines (les semaines de congés payés étant à organiser entre le salarié et son employeur)

✓ **Formation en centre** : 700 heures soit 20 semaines

## Tarifs :

- Salariés et individuels : 8400 €
- Demandeurs d'emploi, minimas sociaux : 5600€

**Pré-Rentrée** : 21 septembre 2020 à 10h.

**Positionnement** : du 22 au 24 septembre 2020.

**LES MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT SONT LES SUIVANTES :**

**Dates** : du 22 au 24 septembre 2020.

**Durée** : 21 heures.

Les objectifs de la semaine de positionnement :

- Situer les compétences de chaque stagiaire par rapport à celles définies par le référentiel.
- Individualiser les parcours par des allègements ou des renforcements de formation.
- Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.
- Le positionnement concerne tous les stagiaires, y compris ceux bénéficiant d'équivalences définies par voie réglementaire (titulaires d'une ou plusieurs UC à leur entrée en formation).
- La méthode adoptée est celle de l'accompagnement à l'auto-évaluation, croisée par les expériences réalisées, ces dernières étant mesurées à l'aide d'outils mis en place par les formateurs. Elle débouche sur la négociation d'un parcours individuel qui sera contractualisé.

## Programme de la Formation :

- **UC 1** : 156 heures : **concevoir un projet d'action.**
  - OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
  - OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action
  - OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action
- **UC 2** : 247 heures : **coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.**
  - OI 21 EC d'animer une équipe de travail
  - OI 22 EC de promouvoir les actions programmées
  - OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action
  - OI 24 EC d'animer la démarche qualité
- **UC 3** : 201 heures : **conduire des démarches pédagogiques dans une perspective Socio-éducative.**
  - OI 31 EC de définir les cadres de ses interventions pédagogiques

- OI 32 EC de conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
  - OI 33 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
  - OI 34 EC d'évaluer les interventions pédagogiques conduites
  - OI 35 EC de conduire des actions de formation
- **UC 4** : 96 heures : **animer en sécurité dans le champ de l'activité.**
- OI 41 EC de mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
  - OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
  - OI 43 EC d'anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité
- (Arrêté du 20 novembre 2006)

**Soutenant à l'acquisition des Compétences requises :**

- Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale,
- Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de cultures professionnelles différentes,
- Prendre en compte la personne, dans une action collective et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel
- Coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion,
- Conduire des actions de formation auprès de professionnels et de bénévoles.

(Arrêté du 14 février 2008/ Article 2)

**Epreuves de certification par Unité Capitalisable :**

UC	Type d'épreuve	Lieu de l'épreuve
1 et 2	Soutenance orale devant un jury à partir d'un écrit retraçant une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre d'un projet d'action professionnelle. Dossier de 20p. hors annexes.	Centre de Formation
3 et 4	Mise en situation d'animation professionnelle (réunion interne ou externe, séance de travail, séquences de formation et l'aspect réglementaire y afférent), suivi d'un entretien. Dossier de 20p. hors annexes.	Structure d'alternance

**Et leur Répartition dans la formation et calendrier 2020/2022 :**

UC	1-2	3 - 4
Dates des certifications	17 février 2022	Entre le 29 mars et le 31 mai 2021

Dates des rattrapages	17 mars 2022	Entre le 30 avril et le 30 juin 2021

**Les fonctions et compétences attendues du.de la Coordinateur.trice /Responsable d'Animation :**

La position de ces personnels est en général située au niveau de la direction, sauf dans les établissements tels que les EPHAD et les MECS. Il peut s'agir de la direction d'un équipement (notamment dans le cas des Centres Sociaux), d'un service (en général le service jeunesse) ou de sa direction adjointe. Dans les structures liées à la politique de la ville, ils se verront confier la responsabilité d'adjoint au chef de projet, de chargé de mission, de coordinateur d'une partie des actions (par exemple réussite éducative, CLSPD, etc.) Les actuels titulaires du DEFA se trouvent pour la plupart dans de telles situations, et l'attitude spontanée des employeurs potentiels est de créditer les futurs diplômés du DEJEPS de compétences équivalentes.

On attend également de ces responsables d'animation qu'ils soient capables de se positionner sur des champs transversaux,

Il est demandé au futur titulaire du DEJEPS une expertise, des éléments de prise de recul, une dimension stratégique, une capacité à développer des projets portés en commun par les acteurs. **L'activité de coordination est la première fonction du.de la responsable d'animation.**

La composante « projet » est essentielle. Elle implique l'idée de partir de la demande sociale pour l'accompagner et avancer collectivement dans une dynamique de quartier, et non de proposer des activités à des clients. **On voit ainsi que l'activité du coordinateur n'est autre que la conception et la mise en œuvre d'un projet dans le cadre d'un territoire.**

On attend également d'eux qu'ils soient en mesure de concevoir, de valider et d'administrer un questionnaire d'enquête, de le dépouiller, d'en analyser les résultats et de les synthétiser, ce qui suppose la capacité à une lecture pluridimensionnelle, macro sociale d'une part, référée aux réalités locales d'autre part.

Le domaine de **la gestion est cité par la grande majorité de nos interlocuteurs comme incontournable.** Concrètement, le.la coordinateur.trice connaîtra les bases de la comptabilité et sera capable de les utiliser au quotidien. En particulier, il.elle saura préparer un budget en comptabilité analytique, gérer un sous-budget et l'intégrer à un budget supérieur. Dans un cadre associatif, il.elle aura à prendre en compte des données telles que masse salariale, charges, amortissements.

**Le souci d'une dimension d'éducation populaire** dans la fonction managériale se présente à la fois comme une exigence et comme une problématique. Développer des

méthodes et des outils pour le développement d'un cadre de travail participatif est au cœur de la fonction du responsable.

**La communication et la représentation** sont deux aspects fondamentaux de la fonction du/de la coordinateur.trice.

À partir de l'ensemble des exigences qui s'exercent sur le/la coordinateur.trice/responsable d'animation, on peut dessiner un profil en termes de savoir-être : **autonome**, il.elle connaît cependant bien son niveau hiérarchique ; homme ou femme de dossiers, il.elle **maîtrise** aussi la dimension humaine et les composantes psychologiques des rapports sociaux ; **diplomate**, il.elle possède un solide bagage culturel, tout comme il.elle sait se situer dans l'univers politique, en comprendre les enjeux et identifier les stratégies qui y sont en œuvre. **Conscient** de la dimension politique de son action, il.elle contribue à la transformation institutionnelle de l'existant.

**Il.elle se situe sur des positions éthiques claires** : porteur des valeurs de la démocratie et de la laïcité, il sait se détacher de l'appartenance identitaire et s'adapter aux différents publics. Il comprend les différences politiques, religieuses, idéologiques, et lutte contre les discriminations.

### **L'alternance Site qualifiant /Tuteurs – Référent professionnel / Formation :**

**L'alternance** entre site de formation et site de stage nourrit l'un l'autre tout au long du cursus par des temps de bilans et perspectives : à l'arrivée en regroupement à l'ifme par un temps d'analyse des pratiques (APP) et en fin de chaque regroupement lors d'un temps de « groupe de référence » un bilan est effectué et les perspectives de travail pour retour en stage pratique sont énoncées.. Ces temps vont soutenir l'intégration des apprentissages sur le site de formation.

**L'IFME de Nîmes a une volonté forte de développer un partenariat inscrit dans la continuité avec les sites qualifiants, qui nécessite une implication des formateurs /tuteurs de terrain dans le processus de formation par des interventions auprès des stagiaires professionnels ; par une participation aux épreuves de sélection (à l'ifme) et épreuves de certification à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) pour le diplôme d'état.**

**Modalités** : selon la situation du stagiaire, la formation pratique peut s'effectuer dans son établissement, dans une structure qu'il propose à l'agrément à l'ifme, ou dans une structure sollicitée par ce dernier. Dans chacun de ces cas, le tuteur répond aux exigences suivantes :

- être un professionnel expérimenté, diplômé, ou les deux ;
- être lié à la structure par un contrat de travail non précaire ;
- avoir déjà exercé une activité de tutorat ou être motivé pour l'exercer ;
- être en accord avec les objectifs pédagogiques figurant au présent dossier ;

- être en accord avec les procédures de suivi de l’alternance décrites au présent dossier et s’engager à les observer ;
- accepter de participer aux actions de formation au tutorat qui pourraient être mises en place par le groupement.

Ces conditions sont vérifiées dans chaque cas par l’organisme de formation Ifme. Avant la mise en œuvre de la formation, la liste nominative des tuteurs, comportant leurs fonctions, leurs titres et leur expérience professionnelle, sera soumise à l’agrément de M. le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Depuis plusieurs années, des collaborations entre le tuteur/référent « site qualifiant » et le formateur/référent sont organisées et inscrites tout au long du stage dans un accompagnement et en collaboration avec le stagiaire. Des outils soutiennent l’accueil du stagiaire et son accompagnement sur le site de stage pratique :

- trois rencontres à l’IFME : lors de la pré-rentrée, à mi-parcours après la première certification (UC3-UC4) et en fin de formation pour un bilan tripartite.
- une visite de stage sur site en début de Formation
- Une convention de stage signée par les trois parties
- un livret tuteur contenant : le calendrier, le référentiel, les attendus de la formation, un échéancier de la formation dont les écrits à produire et les certifications.